

# **ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE PRE SAINT-NOM**

## **PROCES – VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**du 5 avril 2022**

***Ce procès-verbal de réunion vaut appel de fonds.***

### ***Préambule :***

***Il a été constaté que 134 membres de notre A.S.L. de P.S.N. sur un total de 202, sont venus assister à cette AGO ou bien ont envoyé leur pouvoir.***

***Qu'ils soient vivement remerciés de cette preuve de confiance.***

***68 propriétaires étaient absents et non représentés. La liste des absents est à la fin de ce Procès-Verbal.***

L'an deux mil vingt deux, le 5 avril à partir de 20 h 40, les membres de l'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE PRE SAINT-NOM se sont réunis en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE à la mairie de Saint-Nom-la-Bretèche sur convocation du Président de l'Association, Monsieur Vincent MASCLE.

Les membres de l'Association ont élargé les feuilles de présence en entrant en séance tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

### **1 – CONSTITUTION DU BUREAU.**

La proposition de la constitution du Bureau est la suivante :

Président : Vincent MASCLE

Secrétaire : Ingrid TESTAS

Scrutatrice/ Scrutateur : Christian LHEMANN et Gilbert GUINAULT

qui sont les deux membres de l'Association représentant le plus grand nombre de voix ( 10 chacun ) et qui acceptent cette fonction.

**1<sup>ère</sup> résolution : L'Assemblée Générale approuve la constitution du bureau de cette A.G.O. en désignant son Président, son Secrétaire et ses deux Scrutateurs.**

Voix pour : 134

Abstention : 0

Voix contre : 0

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

## 2

La feuille de présence est arrêtée et certifiée par les membres du Bureau. Le Président constate que 134 membres sont présents ou représentés (dont 83 pouvoirs) sur les 202 membres que comprend l'Association : le quorum de la moitié des voix étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer (66 % présents ou représentés).

Le Président met à la disposition des membres de l'Association :

- 1 – une copie de la lettre de CONVOCATION
- 2 – la feuille de présence
- 3 – un exemplaire des STATUTS de l'Association
- 4 – les documents joints à la lettre de convocation

**44 diapositives ont été projetées au cours de cette A.G.O.**

Nous avons repris l'ordre du jour.

### **2 – RAPPORT MORAL du PRESIDENT**

L'installation de panneaux solaires sur la toiture des maisons a été évoqué, la première de ce type devant être réalisée en 2022 sur une maison de la résidence. Une réunion sera organisée avec les propriétaires qui souhaiteraient en savoir davantage, pour partager l'expérience acquise avec cette première réalisation.

Après lecture du Rapport Moral du Président, la Secrétaire de l'A.G.O., Madame Ingrid TESTAS soumet au vote de l'Association la résolution suivante :

**2<sup>ème</sup> résolution : L'Assemblée Générale après avoir entendu le rapport moral du Président du Comité Syndical en approuve le contenu.**

Voix pour : 134      Abstention : 0      Voix contre : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **3 – COMPTES DE L'ANNEE 2021, RAPPORT DU TRESORIER ET DE LA COMMISSION DES FINANCES.**

Monsieur Philip MEAD, Trésorier, présente les comptes de l'année 2021 qui étaient joints à la convocation et en analyse les principaux postes :

D'une année à l'autre, le Bilan de l'ASL varie sensiblement en conservant la même structure.

Au 31 décembre de 2021, le total du Bilan est de : 218.254 €

Côté Actif, les « Placements à court terme » s'établissent à : 215.548 €, et le solde du Compte Courant à : 2.707 €

Côté Passif les « Fonds appartenant aux propriétaires » sont de : 215.232 €, et ces fonds sont répartis en : 46.192, 05 € de Fonds de Roulement + 72.012 € d'excédents antérieurs reportés (y compris l'excédent d'exploitation 2021 de 3.046 €), et 97.028 € du Fonds pour Travaux.

Les dettes atteignent 3.022 € constituées de factures de fonctionnement à payer.

Globalement, les dépenses 2021 ont atteint le montant de 50.924 €, inférieures de 18.051 € au budget prévu.

L'appel de fonds s'est élevé à 93.898 €, auquel s'ajoutent les produits financiers (462 €), et les recettes perçues lors des mutations (3.040 €), soit au total 97.410 €. La somme de 43.440 € a été versée au Fonds pour Travaux.

### 3

Monsieur Jacques REPUSSARD, Responsable de la Commission des Finances, a lu le rapport de cette COMMISSION, attestant l'exactitude des comptes, et invitant l'Assemblée à les approuver.

Aucune question n'étant posée, Madame TESTAS a lu la résolution suivante et la soumise à l'approbation de l'Assemblée.

**3<sup>ème</sup> résolution : l'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Trésorier de l'Association Syndicale, ainsi que le rapport de la Commission des Finances, approuve les comptes de l'année 2021 qui se caractérisent par un léger excès des recettes par rapport aux dépenses, et un Actif de 218.254 € au 31/12/2021. Le Fonds pour Travaux s'élève au 31/12/2021 à 97.028 €.**

Voix pour : 134          Abstention : 0          Voix contre : 0

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

#### **4 – QUITUS AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.**

Madame TESTAS lit la résolution suivante et la soumet à l'approbation de l'Assemblée.

**4<sup>ème</sup> résolution : l'Assemblée générale donne quitus aux membres du Comité Syndical quitus de leur gestion pour l'année 2021.**

Voix pour : 134          Abstention : 0          Voix contre : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **5 – EXCEDENT 2021 : ALIMENTE LE FONDS POUR TRAVAUX.**

**5<sup>ème</sup> résolution : l'Assemblée adopte le principe du versement au Fonds pour Travaux de l'excédent 2021 soit 3.046 €**

Voix pour : 134          Abstention : 0          Voix contre : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **6 – BUDGET DE L'ANNEE 2022.**

Monsieur Philip MEAD, Trésorier, soumet à l'Assemblée Générale un projet de budget pour l'année 2022 comportant des dépenses d'un montant total de 182.199 €, dont 60.899 € de dépenses d'exploitation courante, soit 301,50 € / maison, et 121.300 € de travaux exceptionnels soit 600,50 € / maison.

Concernant les espaces verts, il a été rappelé que ceux-ci sont des terrains non aedificandi, et que toute vente partielle ou totale demanderait l'accord unanime des 202 membres de l'ASL.

D'importants travaux de voirie seront réalisés en 2022 pour un budget de 120.000 €, square de la Châtaigneraie et square des Eglantines. Après un débat sur cette question, il a été décidé de circonscrire ces travaux au remplacement de l'enrobé des chaussées, et des bordures de trottoir très abimées (environ 10 %).

Le budget a été voté dans sa globalité, après approbation à l'unanimité de l'Assemblée sur cette façon de procéder. Plus aucune question n'étant posée, Madame TESTAS lit les 2 résolutions suivantes et les soumet à l'approbation de l'Assemblée.

**6<sup>ème</sup> résolution : L'Assemblée Générale adopte le budget de dépenses 2022 présenté par le Comité Syndical ; le montant s'élève à € 182.199 dont € 60.899 de dépenses d'exploitation courante, soit € 301,50 par maison, et € 121.300 de travaux exceptionnels soit € 600,50 par maison.**

Voix pour : 134      Abstention : 0      Voix contre : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**7<sup>ème</sup> résolution : L'Assemblée Générale fixe le montant de l'appel de fonds pour l'année 2022 à € 285 par villa auxquels s'ajoute un versement de € 200 par villa au titre du Fonds pour Travaux, prévu dans les statuts.**

**La somme totale à verser sera donc de  $285 + 200 =$  € 485 par villa.**

**Les travaux exceptionnels prévus au budget 2022 seront intégralement financés par le Fonds pour Travaux.**

Voix pour : 134      Abstention : 0      Voix contre : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**8<sup>ème</sup> résolution : L'Assemblée Générale fixe à : 380 € (trois cent quatre vingts EUROS) le montant qui sera dû à l'A.S.L. de P.S.N. par le vendeur d'une villa au sein de la résidence, en contrepartie de l'Etablissement de l'Etat Daté requis par l'Office Notarial en charge de la vente, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Ce montant sera valable à compter du vote de cette résolution, jusqu'à la fin de l'exercice 2022, et pourra être révisé à l'occasion des prochaines Assemblées Générales Ordinaires.**

Voix pour : 133      Abstention : 0      Voix contre : 1 (Mme RIOU)

Cette résolution est adoptée à la majorité.

**9<sup>ème</sup> résolution : Le règlement de l'appel de fonds devra être effectué au plus tard le 30 mai 2022,**  
**- par chèque à l'ordre de l'A.S.L. de PRE SAINT NOM, à remettre à l'adresse du Trésorier de l'Association, M. Philip MEAD : 1 Allée de la forêt de Marly, 78 860 SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE.**  
**- par virement (cf. RIB page 14) en rappelant sur le motif du virement son nom.**  
**Le défaut de règlement de cet appel de fonds rendrait exigible à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 une indemnité de retard forfaitaire de € 50,00.**

Voix pour : 134      Abstention : 0      Voix contre : 0

Cette résolution est adoptée à la majorité.

**BIEN NOTER QUE CE PROCES VERBAL VAUT APPEL DE FONDS**

*Nous n'enverrons aucun autre document pour réclamer votre versement de € 465.*

**7 – ELECTION DE DEUX MEMBRES AU COMITE SYNDICAL**

**10<sup>ème</sup> résolution** : Le mandat de M. Jean-François MONNET arrivant à expiration, l'Assemblée générale élit :

**M. Jean-François MONNET, demeurant 3 square des Eglantines à PSN, en qualité de membre du Comité Syndical pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'année 2024.**

Voix pour : 134      Abstention : 0      Voix contre : 0

Cette résolution est adoptée à la majorité.

**11<sup>ème</sup> résolution** : Le mandat de M. Karel KURZWEIL arrivant à expiration, l'Assemblée Générale élit :

**M. Karel KURZWEIL demeurant 37 allée de la Forêt de Marly à PSN, en qualité de membre du Comité Syndical pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'année 2024.**

Voix pour : 134      Abstention : 0      Voix contre : 0

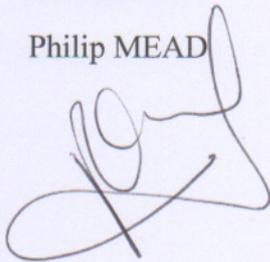
**8 – QUESTIONS DIVERSES.**

*Pas de question*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00. (soit une AGO qui aura duré 1 h 30 comme nous nous y étions engagés).

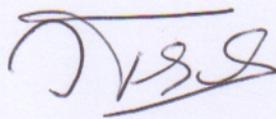
Le Trésorier :

Philip MEAD



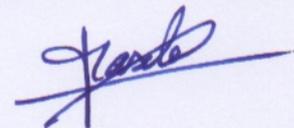
La Secrétaire :

Ingrid TESTAS



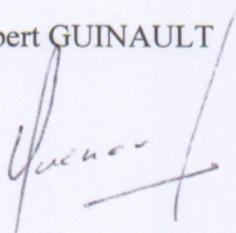
Le Président :

~~André VAURIE~~  
Vincent MASCLE



Les Scrutateurs :

Gilbert GUINAULT



Christian LHEMANN

